

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN JUILLET 2026



SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA, SOS-Torture et ACAT-Burundi

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
0. INTRODUCTION	4
I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.....	4
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES	4
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS.....	6
II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES : CAS DE FÉMINICIDES	6
II.2. DES FEMMES BATTUES	7
II.3. DES FEMMES BLESSÉES	7
II.4. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES.....	8
III. CONCLUSION	9

ACRONYMES

ABUBEF : Association burundaise pour le bien-être familial

CDS : Centre de santé

MEFAPS

0. INTRODUCTION

Le présent bulletin « **Femme abusée, nation déchirée** » recense les violations des droits humains commises à l'encontre des femmes, des filles et des enfants au Burundi au cours du mois de **juillet 2026**. Au total, le MFFPS a documenté **12 cas** de violences, dont **4 cas** de violences sexuelles commises contre des mineures, **3 cas** de féminicides, **2 cas** de femmes battues, **1 cas** de femme grièvement blessée à la suite de violences conjugales et **2 cas** d'infanticides.

À travers la documentation de ces faits, le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi (MFFPS) entend contribuer à la lutte contre l'impunité, sensibiliser les autorités et l'opinion publique à la gravité de ces violations et plaider pour une meilleure protection des femmes, des filles et des enfants. Ce bulletin constitue également un outil de veille permettant de suivre l'évolution des violences et d'encourager la mise en œuvre de réponses efficaces en faveur des victimes et du respect des droits humains.

I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fillette victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 3 juillet 2026, une fillette de 5 ans, identifiée par les initiales C.K., a été victime d'une agression sur la colline Mutambara, en zone Gatete.

Selon sa famille, l'enfant a été retrouvée après des recherches lancées à la suite de sa disparition. Alertés par ses cris, ses proches l'ont localisée dans un caniveau, tandis que le présumé auteur avait déjà pris la fuite.

La victime a été immédiatement transportée à l'hôpital de Rumonge pour une prise en charge médicale. À ce jour, le suspect n'a pas été retrouvé.

Une fille victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 10 juillet 2026, C.M., une adolescente de 14 ans, a été victime d'un viol sur la colline Nkayamba, dans la ville de Rumonge.

Selon les informations recueillies, la victime a bénéficié d'une prise en charge médicale au centre de l'ABUBEF situé au chef-lieu de la commune Rumonge.

Le présumé auteur, identifié comme étant Émile Ndayisenga, a été arrêté par les services de police et placé en détention.

Une fille victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 11 juillet 2026, K.J., une adolescente de 15 ans, a été violée sur la colline Gitaba, en zone Rusabagi.

Selon les informations recueillies, les faits se sont produits alors que la victime se rendait chercher du bois de chauffage. Après les faits, elle a informé ses parents, qui l'ont conduite au CDS de Muyange pour une prise en charge médicale.

Le présumé auteur, Claver Habonayo, 40 ans, a été arrêté puis placé en détention. Une enquête est en cours afin d'établir les circonstances de cette affaire.

Une fille victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 21 juillet 2026, un homme de 40 ans a été placé en détention au commissariat provincial de la police à Rumonge, après avoir été dénoncé par une adolescente de 15 ans à la suite de violences sexuelles qu'elle affirme avoir subies.

Selon des sources administratives, le suspect a été arrêté sur la colline Gitaba, en commune Rumonge, avant d'être transféré au commissariat provincial. La victime a été prise en charge dans une structure de santé après les faits.

Les proches de la victime demandent aux autorités judiciaires de traiter ce dossier avec diligence afin que toute la lumière soit faite sur cette affaire et que les responsabilités soient établies.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS

II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES : CAS DE FÉMINICIDES

Un corps sans vie d'une femme découvert en commune Muhanga, province de Butanyerera

Le 14 juillet 2026, Belyse Akimana a été retrouvée morte sur les berges de la rivière Ruvubu, dans la localité de Rugamba, en zone et commune de Muhanga. La victime s'était mariée trois jours plus tôt, le 11 juillet.

Selon des sources locales, elle avait disparu alors qu'elle se rendait au marché avec son mari. Après plusieurs heures de recherches menées par sa famille et les habitants, son corps a été découvert sur les berges de la rivière.

Les habitants affirment qu'aucun élément ne permet de conclure à une noyade et demandent l'ouverture d'une enquête afin d'établir les circonstances exactes de ce décès.

Une femme tuée en commune Musongati, province de Burunga

Dans la nuit du 25 juillet 2026, Violette Habonimana a été tuée sur la colline Mwebeya, en zone Butezi.

Son époux, considéré comme le principal suspect, a été interpellé par les autorités, qui poursuivent leurs investigations afin d'établir les circonstances exactes de sa mort.

Selon des sources locales, la victime avait quitté le domicile conjugal plusieurs mois auparavant après avoir subi des violences présumées de la part de son mari et s'était réfugiée chez son frère. Les mêmes sources affirment que son époux avait déjà été arrêté par le passé pour des faits similaires avant d'être remis en liberté, une information qui n'a toutefois pas été confirmée officiellement.

Une femme tuée en commune Gishubi, province de Gitega

Le 28 juillet 2026, Fidès Ndayishimiye, 22 ans, a été tuée à l'arme blanche par son époux sur la colline Ngaruzwa, en commune Gishubi.

Selon cet administratif, le mari de la victime la soupçonnait d'entretenir des relations extraconjugales. C'est dans ce contexte qu'il aurait commis le meurtre. Après les faits, le

suspect, Édouard Habarugira, s'est rendu de son propre chef au poste de police de Gishubi, où il est actuellement détenu en attendant la suite de la procédure judiciaire.

La victime a été inhumée le mercredi 29 juillet 2026. Les habitants de la colline Ngaruzwa demandent que le présumé auteur soit jugé dans le cadre d'un procès de flagrance.

II.2. DES FEMMES BATTUES

Une femme battue en commune Kiganda, province de Gitega

Le 11 juillet 2026, Valérie Hatungimana, âgée de 33 ans, a été violemment battue par son mari, Ezéchiel Ntungwanayo, sur la colline Nkonyovu, en zone Rutegama.

Selon les informations recueillies, le mari était absent du domicile familial depuis plusieurs mois avant de revenir et d'agresser son épouse, qu'il a ensuite chassée de leur maison. La victime a finalement trouvé refuge auprès de sa famille.

Le 13 juillet, elle a porté plainte auprès de la police. Le présumé auteur avait toutefois pris la fuite avant l'arrivée des autorités.

Une femme battue en commune Rutana, province de Burunga

Le 16 juillet 2026, Lydia Nizigiyimana a été battue puis chassée de son domicile par son mari, Parfait Urakoze, dans le quartier Karindo, en zone Rutana.

Selon des sources locales, son époux l'accusait d'entretenir des relations extraconjugales. Il affirme qu'elle était rentrée au domicile vers 21 heures en compagnie d'un homme qui aurait pris la fuite à son arrivée.

À la suite de cette agression, Lydia Nizigiyimana a trouvé refuge auprès de sa famille. Les circonstances de cette affaire restent à éclaircir.

II.3. DES FEMMES BLESSÉES

Une femme blessée en commune Bubanza, province de Bujumbura

Le 4 juillet 2026, une femme a été grièvement blessée après avoir été agressée au couteau par son mari dans le quartier Bubanza.

Selon des témoins de la localité, la victime a été évacuée vers un hôpital où elle a été admise dans un état critique. Le présumé auteur, identifié comme un médiateur collinaire, a été arrêté et placé en détention par la police.

Les habitants demandent que le suspect soit traduit en justice et répondent de ses actes. Ils réclament également sa révocation de ses fonctions de médiateur collinaire.

II.4. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES

Un corps sans vie d'un nouveau-né découvert en commune Kayanza, province de Butanyerera

Le 11 juillet 2026, un nouveau-né a été retrouvé dans une fosse de latrines sur la colline Nyangwe.

Selon des témoins de la localité, des voisins, alertés par les pleurs du nourrisson, ont prévenu le comité mixte de sécurité. Le corps a ensuite été récupéré par les agents de la Croix-Rouge.

La mère présumée, Aline Bitangimana, âgée de 25 ans, a été arrêtée et placée en détention au cachot communal de Kayanza. Une enquête est en cours pour établir les circonstances des faits.

Un corps sans vie d'un garçon découvert en commune Gishubi, province de Gitega

Le 16 juillet 2026, le corps sans vie d'un garçon de 6 ans a été découvert dans une plantation d'eucalyptus sur la colline Murangara, en zone Nyabiraba. L'enfant était porté disparu depuis sept jours.

Selon des témoins de la localité, la victime, qui était sourde-muette, a été retrouvée dans un état avancé de décomposition. Les autorités administratives ont ordonné son inhumation immédiate.

À ce jour, aucun suspect n'a été interpellé et aucune enquête n'aurait été ouverte pour établir les circonstances de ce décès.

III. CONCLUSION

Les cas documentés au cours du mois de juillet 2026 témoignent de la persistance de graves violations des droits humains visant les femmes, les filles et les enfants. Les violences sexuelles, les féminicides, les violences conjugales, les agressions physiques et les infanticides continuent d'endeuiller des familles et de fragiliser davantage les communautés.

Face à cette situation préoccupante, le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi (MFFPS) réitère son appel aux autorités administratives, judiciaires et sécuritaires afin qu'elles renforcent la prévention des violences, garantissent des enquêtes impartiales et diligentes, poursuivent les auteurs conformément à la loi et assurent une prise en charge adéquate des victimes.

Le MFFPS encourage également les communautés, les organisations de la société civile et les partenaires à poursuivre leurs efforts de sensibilisation, de protection et d'accompagnement des victimes, afin de promouvoir un environnement où les droits des femmes, des filles et des enfants sont pleinement respectés et protégés.